



Droit à un interprète

Par **Arthur81**, le **30/10/2021** à **14:00**

Bonjour,

J'avais demandé, pour une audience devant le juge des enfants, qu'un interprète assiste mon épouse qui ne maîtrise pas le français. Le juge a refusé, il a quand même tenté de l'interroger, en vain et a quand même rendu un verdict.

Est-ce normal ? et si non, quels sont mes recours ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/10/2021** à **07:43**

Bonjour,

Si vous étiez à l'audience, vous pouviez faire l'interprète pour votre épouse. Celle-ci, résidant en France, est sensée avoir appris le français et savoir maîtriser cette langue.

Votre recours, si le jugement ne vous convient pas, est de faire appel de cette décision. Voyez un avocat spécialisé.